

**COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du jeudi 21 décembre 2023  
Délibération n°8

L'An deux mille vingt-trois le vingt et un décembre à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le quinze décembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Etaient présents** : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - GRANET Alice - MOUTIER Gérard - HERMITTE Jean-Pierre - KIRKYACHARIAN Luc - BARONNAT Bernard - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - ADISSON Frank - VIESSANT Céline - JEANNE Virginie - VERNET Laurent - MOSSO Véronique - ALDEBERT Gérard – PRAT Christelle – GIRAUD Matthieu

**Absents** :

**Procurations** : SEMIOND Philippe à MOUTIER Gérard - MOUGIN Rémi à VIESSANT Céline

Monsieur Bernard BARONNAT a été nommé secrétaire de séance.

**OBJET : EMISSION D'UN TITRE DE RECETTES EXCEPTIONNELLES SUR LE BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES REMONTEES MECANIKUES**

Madame le maire expose qu'au cours de l'automne 2023, les services de la Direction Départementale des Finances Publiques ont diligenté un contrôle de la régie de recettes des remontées mécaniques et du domaine skiable.

Madame le maire expose que ce contrôle a mis en évidence la présence d'un excédent de 6 908,41 € sur cette régie, correspondant à des recettes non justifiées.

Afin de pouvoir régulariser la situation de cette régie avant sa remise au nouveau régisseur titulaire et en concertation avec les services de la Direction Départementale des Finances Publiques, madame le maire propose donc au conseil d'approuver l'émission d'un titre de recettes exceptionnelles pour ce montant, à imputer à l'article 7718 « *Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion* » du budget annexe de la régie des remontées mécaniques.

**Vu** l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **Approuve** l'émission d'un titre de recettes exceptionnelles d'un montant de 6 908.41 €, à imputer à l'article 7718 « *Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion* » du budget annexe de la régie des remontées mécaniques ;
- **Autorise** madame le Maire à diligenter les démarches nécessaires à l'émission de ce titre de recettes ;

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 005-200064657-20231221-DCM211223\_8-DE



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Le maire**  
**Gaëlle MOREAU**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'G Moreau', with a long horizontal stroke extending to the right.

**Le secrétaire de séance**  
**Bernard BARONNAT**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'B Baronnat', with a long horizontal stroke extending to the right.

Certifiée exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales